Yukon
Finances

RAPPORT D'OPÉRATIONS PROPRE AU YUKON - TAXE SUR LE COMBUSTIBLE
YTD-5 VENTES EXONÉRÉES DU DISTRIBUTEUR ET DU VENDEUR

***NOTA* : Le présent formulaire remplace le formulaire FTD-5 pour le Yukon.**

Pour la période se terminant le :

Nom du percepteur*	Numéro d'entreprise fédéral

Ventes exonérés du distributeur		Ventes exonérées du vendeur		Numéro du permis d'exonération	Carburant diesel	Diesel coloré	Mazout domestique	Diesel marine	Carburé-acteur	Carburant diesel mélangé	Kérosène		Diesel navire	Carburant pour locomotives	Autre taxable	Autre non	Total
Nom du client	Motif de l'exonération	Nom du vendeur	Nom du client								Clair	Coloré					
Total des ventes exonérées																	

INDIQUEZ LES TOTAUX REPORTÉS À LA LIGNE 10 DU « SOMMAIRE DE LA TAXE SUR LE COMBUSTIBLE - FTD-TAXE »

*Dans le présent document, les expressions désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes.